

## Composition du Conseil de la vie sociale

Le Conseil de la vie sociale de l'EHPAD est composé des représentants suivants :

### Représentants des personnes accueillies

- Mme Georgette THIMOTHEE
- Mme Anne MOREL
- Mme Fernande MARQUER
- Mme Françoise MOMOT  
(francoise.momot@orange.fr)
- M. Julien GONET

### Représentants légaux des résidents et leurs familles

- Mme Claudine LEBOURGEOIS
- Mme Fabienne ROUPIE
- M. Roland PLAS

### Représentant du personnel

- Mme Hélène LIGNEL

### Représentant équipe médico-soignante

- Fabienne TERASCONI
- Anne-Sophie ROUXEL, médecin coordonnateur

### Représentant de l'établissement

- Mme Anne-Sophie LOPEZ



## La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

L'établissement de Tinténiac propose 83 places d'hébergement permanent (dont 8 en unité Alzheimer), 4 places en hébergement temporaire et 6 places en accueil de jour.

Il fait partie de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, qui rassemble seize établissements sanitaires et médico-sociaux privés non lucratifs en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

Très tôt, l'Hospitalité a souhaité ouvrir un espace de dialogue et de co-construction entre usagers et professionnels des établissements. L'objectif est de relever ensemble le défi de la sécurité et de la qualité des soins dispensés.

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a été récompensée en 2015 (label national), en 2019, 2020 et 2021 (labels régionaux) par le Ministère de la Santé pour sa démarche inclusive des usagers.

Maison  
Sainte-Anne



## Des représentants des usagers à votre écoute



1 Rue du Prieuré  
35190 TINTENIAC  
Tél. : 02 99 23 01 01

## Les missions des représentants des usagers



**Un représentant des usagers peut être un résident, un représentant légal (tuteur/curateur) ou un membre de la famille.**

- Les représentants des usagers sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.
- Ils facilitent l'expression des résidents, favorisent le dialogue et l'échange avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils siègent au Conseil de la vie sociale (CVS).

## Comment contacter les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers nommés au sein de l'établissement de Tinténac sont :

**Mme Claudine LEBOURGEOIS**

**Mme Fabienne ROUPIE**

**M. Roland PLAS**

Tout résident, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation.



**POUR LES JOINDRE**  
claudinelebourg@aol.com  
roland.plas@orange.fr  
roupie.fabienne@orange.fr



## Les représentants des usagers au sein du Conseil de la vie sociale

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Conseil de la vie sociale (CVS) est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Cette instance concerne les établissements d'hébergement (EHPAD, USLD, foyer de vie...) ou d'accueil de jour.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

**Le Conseil de la vie sociale est associé à la démarche d'amélioration de la qualité notamment sur :**

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services,
- Les activités, l'animation socioculturelle,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus.